



REUNION DU COMITE EXECUTIF DE L'UMV  
Tripoli (Libye) le 2 avril 2005

Présents : Jean-Pierre Champion (Fra), Président  
Ali Khiri (Tun), Représentant le Vice Président Chekib Nouira  
George Siainis (Gre), Trésorier  
Bernard d'Alessandri (Mon), Membre  
Hakim Elwaer (Lba), Membre  
Michel Barbier (Fra), Secrétaire

1. Bienvenue

Ouverture de la réunion à 9h30 par l'accueil du Président de la Fédération Libyenne. Réponse du Président de l'UMV qui tient à souligner la qualité des relations entre les divers pays. Après le « pot » de bienvenue, ouverture de la réunion du Bureau à 10h00.

2. Situation financière

George Siainis, trésorier, indique les divers pays non à jour de leur cotisation, un rappel sera adressé par le secrétariat avec copie à Hakim Elwaer pour action. Les demandes de cotisation 2005 ont été envoyées à la mi mars. Un rappel sera effectué lors de l'envoi de ce procès verbal.

3. Projet de règlement intérieur

Les points suivants ont été approuvés comme règlement intérieur. Le texte final est actuellement à l'étude par les juristes, il sera envoyé dès que possible.

a) Délai de dépôt de candidature pour les élections au Comité Exécutif fixé à un mois.

b) Le secrétaire est chargé de l'organisation pratique du décompte des voix lors des élections du Comité Exécutif avec le concours de deux autres personnes ne participant pas au vote.

c) Election du Président par l'Assemblée Générale

- Si un ou deux candidats

Majorité simple des suffrages exprimés

- Si plus de deux candidats

1<sup>er</sup> tour : si pas de majorité simple des suffrages exprimés pour un candidat, nécessité d'un 2<sup>ème</sup> tour avec les deux candidats les mieux placés (voir cas précédent).

- En cas d'égalité de voix, l'avantage est donné au candidat le plus âgé.

d) Participation féminine au Comité Exécutif

Le nombre minimum de membres féminins est fixé à 20% du nombre de membres du Comité Exécutif arrondi au chiffre inférieur.

e) Représentant d'un pays

Le représentant d'un pays autorisé à voter doit être désigné par écrit par le Président ou le Secrétaire Général de l'Autorité Nationale qu'il représente.



#### f) Procuracy

Les procurations doivent être nominatives et signées par le Président ou Secrétaire Général de la Fédération qui se fait représenter.

#### 4. Assemblée Générale

Le Secrétaire confirme que l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le 29 juin à Almería (Espagne). Tous les renseignements pratiques seront communiqués dès qu'ils auront été reçus de la RFEV.

#### 5. Point sur nos actions

- Le Maroc a confirmé son intention d'organiser à Agadir, fin 2005, une épreuve « jeunes » sur Optimist et d'autres séries à définir (le Secrétaire doit les contacter afin de s'assurer de la facilité d'accès du site d'Agadir).

#### - Voile Traditionnelle

La Tunisie propose d'organiser en 2006 une épreuve.

#### - Offshore

Plusieurs épreuves sont à considérer pour le label UMV Offshore :

Route du Jasmin

Route Carthage

Route d'Elisa

Route d'Ulysse

#### 6. Questions diverses

Il est proposé d'ajouter un préambule aux statuts pour attirer l'attention sur les souhaits des créateurs de l'UMV.

#### A. Modifications aux statuts à proposer lors de l'Assemblée Générale du 29 juin.

Première modification (en italique gras souligné) :

#### TITRE 2

#### MEMBRES DE L'ASSOCIATION

#### ARTICLE 6 – COMPOSITION - AFFILIATION

L'UMV se compose des Fédérations ayant signé les présents statuts et toutes autres fédérations qui y adhéreront, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale se prononçant à la majorité des 2/3.

Chaque Fédération ne peut être représentée que par un seul délégué.

Une Fédération ne peut être admise en tant que membre de l'UMV que si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- elle est membre de l'ISAF et d'un **Comité National Olympique** membre du Comité International des Jeux Méditerranéens

Deuxième modification :



## ARTICLE 9 – COMITE EXECUTIF

9.1 La gestion de l'UMV est confiée à un Comité Exécutif composé du Président, du Vice Président, du Trésorier, du Secrétaire et de ~~deux~~ **trois** membres. **Au minimum une femme doit être élue au Comité Exécutif, en cas de non représentation le siège est laissé vacant.**

Troisième modification :

### 9.6 Membres

Les **trois** membres du Comité Exécutif sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et restent en fonction pour 4 ans.

~~Chaque membre du Comité Exécutif doit appartenir à une Fédération d'une rive différente de la Méditerranée.~~

**Parmi les trois membres du Comité Exécutif, les deux rives de la Méditerranée doivent être représentées.**

### B. ISAF

Il est demandé que la demande de reconnaissance auprès de l'ISAF soit renouvelée avant l'Assemblée Générale.

### C. Candidature pour être membre de l'UMV

Le Liban a fait part de sa volonté d'être membre de l'UMV. Le Secrétaire transmettra différents documents à la Fédération Libanaise.

### D. Propositions de la Tunisie

La Tunisie se propose d'organiser en 2006, sous réserve de l'accord de son autorité de tutelle, le championnat d'Afrique des Optimists ainsi que le championnat adulte UMV si Chypre ne donne pas suite à sa proposition.

Voile Traditionnelle : la Tunisie fait part de son expérience en la matière, en particulier une régata sur l'île de Kerkennah qui a regroupé 97 embarcations à voile latine en mars 2005.

La Tunisie collabore avec l'UNESCO dans le cadre du programme « la navigation du savoir » qui vise à sauvegarder les anciennes techniques de navigation maritime et la restauration des vieilles embarcations.

### E. Divers

Le Président se propose de faire une étude sur la possibilité de construction par des jeunes d'une embarcation en plastique à voile latine.

Bernard d'Alessandri propose d'utiliser la Primo Cup (deux derniers week-ends de février) pour inviter à Monaco les arbitres, entraîneurs, et cadres intéressés pour un recyclage technique. L'hébergement serait offert.

Le Président remercie les membres pour le travail effectué et se réjouit de la qualité des travaux.

La séance est levée à 13h45